

# L'accueil au Centre Maurice Begouën Demeaux

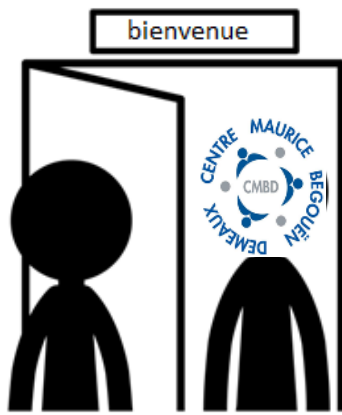


CMBD  
16 Rue Paul Souday  
BP 1057-76062 Le Havre Cedex



02 35 22 70 35

@ [contact@cmbd.org](mailto:contact@cmbd.org)



Le CMBD vous accueille sur **rendez-vous**.

Du lundi au vendredi  
De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le CMBD est fermé tous les premiers mardis de chaque mois.



Nous vous accueillons par  
téléphone  
de 9h à 12h

02 35 22 70 35



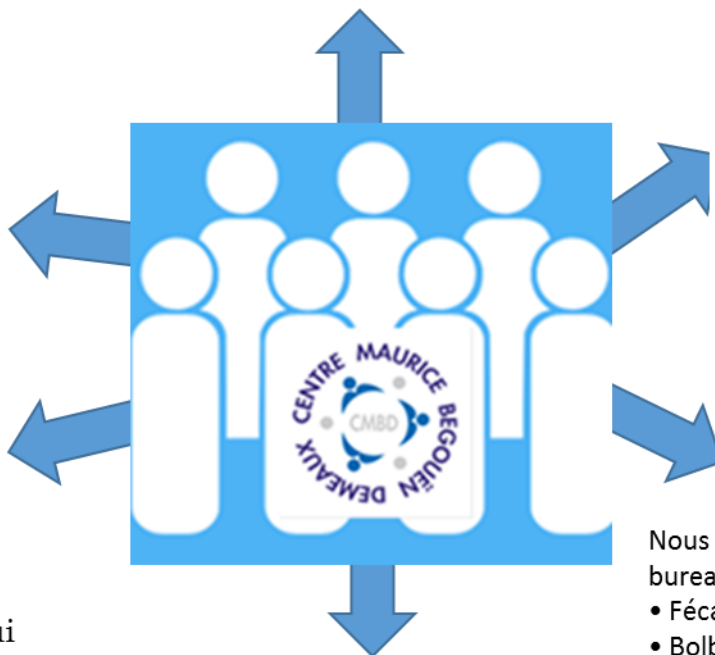
Nous vous  
accueillons au  
CMBD sur rendez-  
vous dans des  
bureaux privés.



Nous vous  
rendons visite à  
votre domicile.



Nous vous  
rendons visite  
dans  
l'établissement qui  
vous accueille.



Nous vous accueillons également dans des  
bureaux situés\* à :

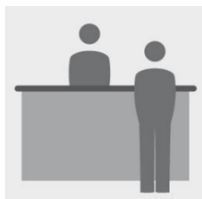
- Fécamp : CCAS
- Bolbec : Mairie
- Gonfreville l'Orcher : Centre social
- Le Havre Brindeau : Maison de quartier
- Notre-Dame-de-Gravenchon : CMS
- Montivilliers : CMS

\*rendez-vous à organiser avec votre  
mandataire (jour et horaire)



Vous avez également  
la possibilité  
d'échanger avec votre  
mandataire par mail.

## Le fonctionnement du CMBD



- ✓ Afin de garantir un accueil de qualité, nous vous accueillons physiquement sur rendez-vous uniquement pendant les horaires d'ouverture.
- ✓ Un accueil téléphonique est assuré de 09h00 à 12h00 du lundi au vendredi.



- ✓ Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



- ✓ Vous vous présentez systématiquement à l'agent d'accueil.



- ✓ L'ensemble du CMBD vous respecte et vous écoute.



- ✓ L'agent d'accueil transmet votre demande à votre mandataire judiciaire.



- ✓ L'agent d'accueil vous invite à patienter dans la salle d'attente.



- ✓ **CONFIDENTIALITE** : Le mandataire judiciaire ou la secrétaire vous reçoit dans un bureau individuel pour toutes demandes.



- ✓ Le service peut être amené, en cas de danger pour vous-même ou pour autrui, à appeler les services médicaux, de secours ou de police compétents.

# Votre participation pour un accueil de qualité



- ✓ Accueil au CMBD : Vous sonnez à l'interphone.
- ✓ Accueil téléphonique : Vous appelez durant les heures d'ouverture
- ✓ Rendez-vous à domicile, dans des bureaux extérieurs ou en établissement : Vous respectez la date et l'heure convenues du rendez-vous.



- ✓ Vous formulez votre demande.



- ✓ Vous attendez la réponse à votre demande dans le respect des personnes présentes à l'accueil.



- ✓ Vous rencontrez votre mandataire judiciaire (ou tout autre professionnel) dans un bureau individuel.
- ✓ Toutes les remises de documents ou d'informations sont effectuées dans un bureau.
- ✓ Tous les échanges restent confidentiels.



- ✓ Aucune forme de violence ne sera acceptée, qu'elle soit verbale et /ou physique.



- ✓ Les actes violents vis-à-vis des personnes ou des équipements sont susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires.



- ✓ Malheureusement, nos amis les bêtes ne sont pas acceptés dans nos locaux et dans les bureaux extérieurs.



- ✓ Il est interdit de se présenter à l'accueil et dans les bureaux extérieurs avec des boissons alcoolisées et en fumant des cigarettes ou en vapotant.

# Votre avis nous intéresse !

## Expression des usagers

Le CMBD organise un groupe d'expression tous les trimestres afin d'échanger avec vous.

Ce groupe d'expression vous permet de donner votre avis et d'exprimer votre satisfaction du service rendu par le CMBD. A chaque réunion, le thème de la réunion suivante est convenu avec l'ensemble du groupe.

Un compte-rendu est réalisé à l'issue de chaque réunion et est transmis à chaque participant du groupe et est affiché dans les locaux de l'accueil du CMBD.

## Vos possibilités de réclamation en cas de désaccord

### **Le recours amiable :**

En cas de réclamation ou de désaccord avec votre mandataire, vous pouvez adresser un courrier à la direction du CMBD l'adresse suivante :

*CMBD  
A l'attention du Directeur  
9 rue Franklin  
BP 1057  
76 062 LE HAVRE CEDEX*

### **Le recours à une personne qualifiée :**

En cas de réclamation ou de contestation, vous pouvez faire appel, en vue de vous aider à faire valoir vos droits, au Médiateur de la République du Département.

*Délégué du Médiateur du Havre  
Rue Gustave Brindeau  
76600 LE HAVRE  
02 35 45 32 62*

### **Le recours au Juge des tutelles :**

En cas de désaccord entre vous et notre service, chacun a la possibilité d'écrire au Juge des Tutelles.

RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

[WWW.CMBD.ORG](http://WWW.CMBD.ORG)



## Nos coordonnées



16 rue Paul Souday,  
76600 Le Havre



02 35 22 70 35



[contact@cmbd.org](mailto:contact@cmbd.org)

[WWW.CMBD.ORG](http://WWW.CMBD.ORG)



Pour venir au CMBD :



Ligne 5 : Palais de justice

Ligne 6 : Palais de justice



Palais de justice

## Numéros utiles

- ❖ SAMU : 15
  
- ❖ SAMU social : 115
  
- ❖ Pompiers : 18
  
- ❖ Police : 17
  
- ❖ Hôpital Jacques Monod : 02.32.73.32.32
  
- ❖ Clinique des Ormeaux : 02.32.74.32.74
  
- ❖ Médecins de garde : 02.32.73.32.33
  
- ❖ MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées) : 02.32.18.86.87
  
- ❖ Tribunal d'instance du Havre : 02.35.19.73.00
  
- ❖ Tribunal de grande instance du Havre : 02.32.92.57.00
  
- ❖ CAF (Caisse d'Allocation Familiales) : 0.810.25.76.80
  
- ❖ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) : 0.811.70.36.46
  
- ❖ Ecoute Alcool : 0.811.91.30.30
  
- ❖ Tabac info service : 0.825.309.310
  
- ❖ Violences faites aux femmes : 3919
  
- ❖ Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) : 0.810.00.500
  
- ❖ HPJ (Hôpital Pierre Janet) : Service Accueil Urgences Psychiatriques : 02 32 73 39 40